

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-49

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE DES  
HAUTES-PYRENEES

10 SEP. 2018

ARRIVEE

<b>Date de la convocation</b>		
28/08/2018		
<b>Date de l'affichage</b>		
28/08/2018		
<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE  
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

**Absents excusés :**

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**OPERATION MISE EN SECURITE, ACCESSIBILITE ET MISE EN PLACE DE TOILETTES SECHES A L'HOTELLERIE DE LA FRUITIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POUR LES POLES TOURISTIQUES DES HAUTES-PYRENEES**

Dans le cadre du Projet de territoire « Hautes-Pyrénées 2020-2030 », le Département a créé un dispositif pour encourager et soutenir le développement d'une offre touristique de qualité adaptée aux attentes des clients et des marchés afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité des Hautes-Pyrénées. Dix Pôles touristiques, dont celui de « Cauterets-Pont d'Espagne » ont été définis et une stratégie touristique partagée a été construite avec chacun d'eux. Plusieurs axes ont été retenus dont « la qualité et montée en gamme de l'hébergement ».

Le projet de mise en sécurité et mise en place de toilettes sèches à l'hôtellerie de la Fruitière cadre avec les exigences de l'appel à projets pour les pôles touristiques des Hautes-Pyrénées. L'ensemble du projet et la maîtrise d'œuvre sont éligibles :

Etude/travaux	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	17 448,50 €	20 938,20 €
Travaux	197 154,00 €	236 584,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 935,50 €</b>	<b>251 922,60 €</b>

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- D'ADOPTER le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- DE SOLLICITER le concours financier du Départements (AAP Pôles touristiques), selon le plan de financement suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
Département (Pôles touristiques)	87 301,00 €	40,68
Parc national des Pyrénées (CIMP)	20 000,00 €	9,32
Autofinancement	107 301,50 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>214 602,50 €</b>	

- DE S'ENGAGER à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- DE MANDATER le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

